MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Coulanges-les-Nevers (58660)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AGRI DEVELOPPEMENT

Raison sociale

SARL AGRI DEVELOPPEMENT

N° SIRET

8 3 9 5 3 7 8 0 0 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

BRODIER

Prénom(s)

JULIEN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 KWc et inférieure à 1 MWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à vocation énergétique sur une parcelle se situant dans une zone de développement économique et industrielle du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulanges les Nevers.
La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixés au sol. L'installation sera composée de 22 tables photovoltaïques sur lesquelles les panneaux seront fixés (avec 1 755 modules photovoltaïques).
L'électricité générée par les panneaux sera acheminée jusqu'au poste de transformation de 18 m² dont l'implantation est prévue dans le présent projet ainsi qu'une citerne à eau de 120 m³.
La puissance du projet sera de 991,6 KWc au total. Le projet sera implanté a l'ouest de la parcelle en question avec des panneaux orientés sud-ouest.
Deux types de tables sont prévues:
- Type 1: 21 tables de 6,64m de large; 30,67m de longueur et une pente de 14°;
- Type 2: 1 table de 6,64m de large; 25,45m de longueur et une pente de 14°.
La surface projetée au sol de la centrale solaire sera de 4 410 m². Le projet sera clôturé, accessible par un portail et équipé d'une bâche à eau conformément aux dispositifs de sécurité.

4.2 Objectifs du projet

En complément de l'activité actuelle du site (culture de cérérale), l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol permettra de compléter cette activité avec la production d'électricité. En effet, le projet permettra de produire de l'électricité décarbonnée et de s'inscrire dans une démarche agrivoltaïque (c'est-à-dire la continuation de l'activité agricole couplée à la production d'électricité renouvelable).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux, est estimée à 5 mois.
Le planning sera en adéquation avec les dispositions de délai maximum de mise en service industrielle de l'installation préconisées dans le cahier des charges de l'appel d'offre de la CRE, à savoir un délai de 30 mois à compter de la notification de la décision par le Ministre.

Le phasage des travaux doit être décidé, en coordination avec le propriétaire foncier et l'exploitant agricole du terrain sur lequel la centrale photovoltaïque au sol sera implantée.

Les grandes phases sont les suivantes :
- Clôturer le chantier;
- Installer une base de vie pour les ouvriers du chantier et une aire de stockage pour l'arrivée des équipements;
- Réaliser le terrassement pour l'implantation du poste de transformation ;
- Creuser les tranchées pour le réseau électrique ;
- Installer les structures, les panneaux, puis raccorder les modules ;
- Câbler et raccorder l'installation aux réseaux ;
- Installer la bâche à eau nécessaire pour les dispositifs de secours;
- Remise en état du terrain si impacté.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans, à compter de la mise en service de la centrale.
En phase d'exploitation, aucune présence permanente n'est nécessaire, puisque le monitoring des performances s'effectuera à distance.
Des opérations de maintenance préventive seront planifiées et exécutées deux à trois par an, ainsi que des interventions ponctuelles en cas de dysfonctionnements.
L'ensemble des équipements liées à l'installation de la centrale photovoltaïque sera démantelés conformément à la réglementation et conformément aux disposition de la CRE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des terrains concernés : Surface projetée au sol: Puissance installée: Hauteur des structures de support des panneaux (point haut): Espacement des structures:	27 177 m² 4 410 m² 991,6 KWc 2,45 m 2,99 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Saint-Saturnin

Localité : Coulanges-lès-Nevers

Code postal : 5 8 6 6 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 3 ° 1 0 ' 5 3 " 3 Lat. : 4 7 ° 0 0 ' 5 7 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Coulanges-lès-Nevers

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Coulanges-lès-Nevers (parcelle 000 AM 0032), Zone 1AUe : réservée au développement économique, industriels, commerciaux, artisanaux et de services.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le site se trouve en dehors. Les ZNIEFF les plus rapprochées se trouvent : - ZNIEFF TYPE I à 1 080 mètres: "VALLEE DE LA NIEVRE A COULANGES-LES-NEVERS" - ZNIEFF TYPE II à 1 050 mètres : "VALLEE DE LA NIEVRE EN AVAL DE BEAUMONT- LA-FERRIRE"
En zone de montagne ?	☐	☑	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le site se trouve en dehors. La zone couverte par un arrêté de protection du biotope le plus proche se situe au sud du site à 3 790 mètres.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Non concerné.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Non concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Non concerné.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Non concerné.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Non concerné.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Non concerné.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Non concerné.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Non concerné.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site se trouve en dehors. Le site inscrit aux Monuments Historiques le plus proche est l'ancien Ermitage des Jésuites qui se trouve à plus de 750 mètres et sans inter-visibilité directe

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site se trouve à 3 000 mètres d'une zone Directive habitat : Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine.
D'un site classé ?	☐	☑	Le site se trouve en dehors. Le site inscrit aux Monuments Historiques le plus proche est l'ancien Ermitage des Jésuites qui se trouve à plus de 750 mètres et sans inter-visibilité directe

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Non concerné.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Non concerné.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Non concerné.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	Non concerné.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Faiblement concerné, puisque : L'artificialisation est réduite dans la mesure où il n'y a pas de fondation pour les structures photovoltaïques. Une dalle sera prévue pour l'implantation du local technique (de 18m²), excavée lors du démantellement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site se trouve en dehors. La N2000 la plus proche et située à 3 000 mètres du site. Le site de projet est actuellement couvert par des cultures annuelles avec un travail modifiant la structure du sol également annuel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	- Le document d'urbanisme indique que la zone de projet se situe en 1AUe : Zone réservée au développement économique, industriels, commerciaux, artisanaux et de services ; - Le projet sera démantelé à l'issu de l'exploitation (30ans); - L'artificialisation du sol est limitée ;
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Non concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Momentanément concerné. Un surplus de trafic aura lieu en phase de travaux.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Momentanément concerné. En phase de travaux la construction risque de générer du bruit en journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Momentanément concerné. En phase de travaux la construction risque de générer du bruit en journée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Non concerné.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Non concerné.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Non concerné.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Non concerné.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Non concerné.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Non concerné.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Non concerné.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Non concerné.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Non concerné.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Non concerné. Des déchets inertes et non dangereux en phase de chantier. Ils seront acheminés vers des filières de traitement spécifiques.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Faiblement concerné, puisque : - Le site se trouve dans une zone réservée au développement économique, industriels, commerciaux, artisanaux et de services ; - Le site se trouve en dehors de périmètres de sites inscrits ou classés; - Des alignements d'arbres existants offrent un masque naturel depuis les lieux de vie les plus proches
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Faiblement concerné, puisque: - La centrale photovoltaïque au sol occupera environ 4 500 m² sur les 27 177 m² total de la parcelle. - Le reste de la parcelle conservera son utilisation actuel

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A ma connaissance, il n'y a pas d'autres projets à proximité ayant une influence sur le cumul des incidences.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où :
- Le sol ne sera que faiblement dérangé et l'usage agricole du terrain sera maintenu sur une partie de la parcelle;
- Le site et le projet se trouve d'une part dans une zone réservée au développement économique, industrielle mais aussi en dehors de périmètres de sites inscrits ou classés,
- Le site ne se trouve ni en zone humide ni en zone inondable (Annexes 6 et 8);

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☑
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Carte localisant les zones de biodiversité (Annexe 8)	☑
2	Plan de zonage (urbanisme) (Annexe 9)	☑
3	Plan de coupe (annexe 10)	☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Brodier

Prénom Julien

Qualité du signataire Directeur

À Arcis-sur-Aube

Fait le 28/03/2023

Julien BRODIER

Signature numérique de Julien BRODIER
Date : 2023.03.28 11:35:50 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)